



COMMISSION REGIONALE GESTION DES COMPETITIONS FEMININES

PROCES VERBAL N°6

Réunion Restreinte du : 05 novembre 2019

A: 10h00

Lieu: LFN à LISIEUX

Président : M. Lionel CHANDELIER

Membres présents: Mmes PORTELLO Françoise, BEUDIN Marie-Yvonne.

RECOURS

Les décisions ci-après de la commission sont susceptibles de recours auprès de la commission Régionale d'Appel dans le délai de 7 jours du lendemain du jour de la notification, sous l'une des formes définies à l'article 190 des Règlements Généraux de la Ligue de Football de Normandie.

HOMOLOGATIONS

CHAMPIONNAT R1 FEMININ

Journée du 13 octobre 2019

- EVREUX FC 27 / FC ROUEN 1899
- AS ROUTOT / OC BRIOUZE (1)
- US QUEVILLY ROUEN METROPOLE / LE HAVRE AC(2)
- AG.CAENNAISE (1) / US ALENCONNAISE 61
- FC FLERIEN / FC FEMININ ROUEN P.E (1)
- AS DE CHERBOURG FB / ESM GONFREVILLE

Les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.
2 dossiers sont transmis à la Commission Régionale de Discipline.

CHAMPIONNAT R2 FEMININ

Match n°21922708 – FC DUD OUEST CAEN / USON MONDEVILLE- Groupe F du 22 septembre 2019

Réserves du FC SUD OUEST CAEN,

La Commission faisant sienne la décision prise en première instance par la Commission Régionale des Règlements et Contentieux lors de sa réunion du 03 octobre 2019 mise en ligne le 03 octobre 2019.

- Homologue la rencontre sur le score acquis sur le terrain.

Journée du 13 octobre 2019

Groupe A

- ES TOURVILLE-ARQUES / AS CANTON D'ARGUEIL
- ST VALERY EN CAUX / YVETOT AC
- ST JEAN-FRESQUIENNES / O PAVILLAIS

Les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Groupe B

- GISORS FC.G.V.N. 27 / GRAND QUEVILLY FC
- FC FEMININ ROUEN P.E (2) / CS BEAUMONT
- FC PAYS NEUBOURG / S.P.N. VERNON

Les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Groupe C

- CS THIBERVILLE / STADE MALHERBE CAEN
- AST DEAUVILLE / CS GRAVENCHON

Les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Groupe D

- SS DOMFRONTAISE / US DUCEY ISIGNY
- OC BRIOUZE (2) / US AVRANCHES MSM

Les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Groupe E

- US GAVRAY / SM HAYTILLON
- PAYS GRANVILLAIS / US STE CROIX ST LO
- FOOT50 FEMININ / CS CARENTANAIS

Les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Groupe F

- AS IFS / AG CAENNAISE (2)
- U.S.O.N MONDEVILLE / BAYEUX FC
- MALADRERIE OS / FC SUD OUEST CAEN

Les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Journée du 20 octobre 2019

Groupe A

- AS CANTON D'ARGUEIL / ST VALERY EN CAUX
- YVETOT AC / ST JEAN-FRESQUIENNES

Les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Groupe B

- GRAND QUEVILLY FC / FC FEMININ ROUEN P.E (2)
- CS BEAUMONT / FC PAYS NEUBOURG
- S.P.N. VERNON / GISORS FC. G.V.N. 27

Les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

1 dossier est transmis à la Commission Régionale de Discipline.

Groupe D

- FMIXTE CONDE EN NORMANDIE / OC BRIOUZE (2)

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Groupe E

- SM HAYTILLON / PAYS GRANVILLAIS

La Commission jugeant en première instance :

- enregistre le forfait déclaré du SM HAYTILLON,
- donne match perdu par forfait au SM HAYTILLON sur le score de 0 but à 3 -1 point pour en faire bénéficier le PAYS GRANVILLAIS sur le score de 3 buts à 0,
- inflige une amende de 68 € au SM HAYTILLON.

Groupe F

- FC SUD OUEST CAEN / AS IFS
- AG CAENNAISE (2) / U.S.O.N MONDEVILLE

Les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Matchs de rattrapage

Groupe A

- O PAVILLAIS / ES TOURVILLE-ARQUES

La rencontre du 20 octobre 2019 jouée le 27 octobre 2019 est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Groupe C

- CS GRAVENCHON / CS THIBERVILLE
- HAVRE CAUCRIAUVILLE S / AST DEAUVILLE

Les rencontres du 20 octobre 2019 jouées le 27 octobre 2019 sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

1 dossier est transmis à la Commission Régionale de Discipline.

Groupe D

- US AVRANCHES MSM / SS DOMFRONTAISE

La rencontre du 20 octobre 2019 jouée le 27 octobre 2019 est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Groupe E

- CS CARENTANAIS / US GAVRAY

La rencontre du 20 octobre 2019 reportée le 27 octobre 2019,

La Commission jugeant en première instance :

- enregistre le forfait déclaré de l'US GAVRAY,
- donne match perdu par forfait à l'US GAVRAY sur le score de 0 but à 3 -1 point pour en faire bénéficier le CS CARENTANAIS sur le score de 3 buts à 0,
- inflige une amende de 68 € à l'US GAVRAY

- US.STE.CROIX ST LO / FOOT50 FEMININ.

La rencontre du 20 octobre 2019 jouée le 27 octobre 2019 est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Groupe F

- BAYEUX FC / MALADRERIE OS

La rencontre du 20 octobre 2019 jouée le 27 octobre 2019 est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

CHAMPIONNAT U18 FEMININ

Match de rattrapage

- AG.CAENNAISE / AS DE CHERBOURG FB

La rencontre du 05 octobre 2019 jouée le mercredi 23 octobre 2019 est homologuée sur le score acquis

sur le terrain.

Journée du 12 octobre 2019

- STADE MALHERBE CAEN / FOOT50 FEMININ
- FC ROUEN 1899 / AG CAENNAISE
- FC FLERIEN / US QUEVILLY ROUEN METROPOLE
- HAVRE CAUCRIAUVILLE S / EVREUX FC 27

Les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Journée du 19 octobre 2019

- AS DE CHERBOURG FB / FC ROUEN 1899

La Commission jugeant en première instance :

- enregistre le forfait déclaré de l'AS DE CHERBOURG FB,
- donne match perdu par forfait à l'AS DE CHERBOURG FB sur le score de 0 but à 3 -1 point pour en faire bénéficier le FC ROUEN 1899 sur le score de 3 buts à 0,
- inflige une amende de 68 € à l'AS DE CHERBOURG FB.

- AG CAENNAISE / HAVRE CAUCRIAUVILLE S

- EVREUX FC 27 / STADE MALHERBE CAEN

Les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

CHAMPIONNAT U16 FEMININ

Match de rattrapage

Groupe A

- SS OCTEVILLE SUR MER / MALADRERIE OS

La rencontre du 21 septembre 2019 jouée le 19 octobre 2019 est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

- CS THIBERVILLE / FC LE TRAIT DUCLAIR

La rencontre du 05 octobre 2019 jouée le 19 octobre 2019 est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Journée du 12 octobre 2019

Groupe A

- SU.DIVES CABOURG FB / MALADRERIE OS
- CS THIBERVILLE 11 / SC OCTEVILLE SUR MER
- FC LE TRAIT DUCLAIR / LE HAVRE AC 11

Les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Groupe B

- EVREUX FC 27 11 / FC ROUEN 1899 11
- ROUEN SAPINS FC / US QUEVILLY R.M 11

Les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Groupe C

- AVT.G. CAENNAISE 12 / FC CAEN SUD OUEST
- FC ARGENTAN / US GUERINIERE
- BAYEUX FC / US ALENCONNAISE 61

Les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Groupe D

- US AVRANCHES MSM / AS DE CHERBOURG FB 11

- US DUCEY ISIGNY / E.GRANVILLE.JULLOUVILLE
- AVT.G.CAENNAISE 11 / ES COUTANCAISE

Les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

COUPE DE FRANCE FEMININE – SAISON 2019/2020

FINALE REGIONALE du 03 novembre 2019

- FC FEMININ ROUEN P.E / EVREUX FC 27
- FOOT50 FEMININ ST LO / OC.BRIOUZE
- STADE MALHERBE CAEN / AS.ROUTOT
- US.QUEVILLY ROUEN METROPOLE / AG.CAENNAISE

Les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

2 dossiers sont transmis à la Commission Régionale de Discipline.

Le FC FEMININ ROUEN P.E, le FOOT50 FEMININ ST LO, le STADE MALHERBE CAEN et l'US QUEVILLY ROUEN METROPOLE sont qualifiés pour le 1er Tour Fédéral ainsi que LE HAVRE AC (D2).

Les rencontres se dérouleront le 24 novembre 2019.

COUPE DE NORMANDIE U16 FEMININE

1er Tour du 26 octobre 2019

- FC ARGENTAN / AG.CAENNAISE

La rencontre du 26 octobre 2019 avancée au mercredi 16 octobre 2019 à 15h00 est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

- FC FEMININ ROUEN P.E / ROUEN SAPINS FC

La rencontre du 26 octobre 2019 avancée au 19 octobre 2019 est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

- CA LISIEUX PA / U.S. DUCEY ISIGNY

La Commission jugeant en première instance,

- enregistre le forfait déclaré de l'U.S.DUCEY ISIGNY,
- donne match perdu par forfait à l'U.S.DUCEY ISIGNY sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier le CA LISIEUX PA sur le score de 3 buts à 0,
- inflige une amende de 20 € à l'U.S. DUCEY ISIGNY
- dit que le CA.LISIEUX PA est qualifié pour le prochain tour de la compétition.

- FC ROUEN 1899 / SAINT SEBASTIEN FOOT

La Commission jugeant en première instance,

- enregistre le forfait déclaré du SAINT SEBASTIEN FOOT,
- donne match perdu par forfait au SAINT SEBASTIEN FOOT sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier le FC ROUEN 1899 sur le score de 3 buts à 0,
- inflige une amende de 20 € au SAINT SEBASTIEN FOOT,
- dit que le FC ROUEN 1899 est qualifié pour le prochain tour de la compétition.

- SU.DIVES.CABOURG FB / SC OCTEVILLE SUR MER

- US ALENCONNAISE 61 / ES.COUTANCAISE

- BAYEUX FC / FC CAEN SUD OUEST

- AS MAGNY / MALADRERIE OS

Les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

COUPE DE NORMANDIE U16 FEMININE

TIRAGE du 8ème de finale

La Commission procède au tirage du 8ème de finale de la compétition. Les matchs se déroulent le 16 novembre 2019 à 15H00 sur le terrain du club premier nommé.

- MALADRERIE OS / AS DE CHERBOURG FB 11
- US.AVRANCHES MSM 2 / US GRANVILLAISE 11
OU
- US AVRANCHES MSM 2 / US GUERINIERE
- AG.CAENNAISE / US ALENCONNAISE 61
- SU.DIVES.CABOURG FB / BAYEUX FC
- FC LE TRAIT DUCLAIR / CS THIBERVILLE 11
- LE HAVRE AC 11 / CA.LISIEUX PA
- EVREUX FC 27 11 / FC ROUEN 1899 11
- ROUEN SAPINS FC / US.QUEVILLY ROUEN METROPOLE 11

ORGANISATION DES GROUPES DE LA 2EME PHASE DES CHAMPIONNATS R2F & R3F

CLOTURE DE LA 1ère PHASE

- Considérant les contraintes du calendrier fixant au 10 novembre 2019, la première journée de la 2ème phase pour le Championnat R2F et les 4 groupes du Championnat R3F,
- considérant les positions au classement définitivement acquises pour la constitution du Championnat R2F et des 4 groupes du Championnat R3F.

La Commission :

- décide de considérer en son état actuel le classement arrêté au 27 octobre 2019.
- retient les 2 équipes de tête des groupes **A** et **E**, ainsi que le 1er des groupes **B**, **C**, **D**, **F** pour constituer le Championnat R2F à 8 équipes et pour le Championnat R3F de constituer 1 groupe **A** à 6 équipes, 1 groupe **B** à 7 équipes, 1 groupe **C** à 6 équipes, 1 groupe **D** à 7 équipes par zone géographique.

COMPOSITION DES CHAMPIONNATS DE LA 2ème PHASE

Championnat R2 F (8 équipes)

- ES TOURVILLE-ARQUES
- FC PAYS NEUBOURG
- STADE MALHERBE.CAEN
- US AVRANCHES MSM
- FOOT50 FEMININ
- AS IFS
- YVETOT AC
- US STE CROIX ST LO

Championnat R3 F

Groupe A (6 équipes)

- O PAVILLAIS
- ST VALERY EN CAUX
- HAVRE CAUCRIAUVILLE
- AST DEAUVILLE
- CS THIBERVILLE
- CS GRAVENCHON

Groupe B (7 équipes)

- AS CANTON D'ARGUEIL
- SPN.VERNON
- GISORS FC.G.V.N.27
- FC FEMININ ROUEN P.E (2)
- GRAND QUEVILLY FC
- ST JEAN-FRESQUIENNES
- CS BEAUMONT

Groupe C (6 équipes)

- OC BRIOUZE (2)
- US DUCEY ISIGNY
- SS DOMFRONTAISE
- FMIXTE CONDE EN NORMANDIE
- PAYS GRANVILLAIS
- US GAVRAY

Groupe D (7 équipes)

- CS CARENTANAIS
- SM HAYTILLON
- MALADRERIE OS
- BAYEUX FC
- USON.MONDEVILLE
- AG.CAENNAISE(2)
- FC SUD OUEST CAEN

REPORTS DE MATCHS

CHAMPIONNAT R1 FEMININ

- AS DE CHERBOURG FB / US.QUEVILLY ROUEN METROPOLE
La rencontre du 27 octobre 2019 est reportée au 02 février 2020 à 14H30.

CHAMPIONNAT R3 FEMININ

- CS GRAVENCHON / AST DEAUVILLE
La rencontre du 10 novembre 2019 est reportée au 16 février 2020.

CHAMPIONNAT U18 FEMININ

- FOOT50 FEMININ / FC FLERIEN
La rencontre du 19 octobre 2019 est reportée au 16 novembre 2019.
- FOOT50 FEMININ / US.QUEVILLY ROUEN METROPOLE
La rencontre du 02 novembre 2019 est reportée au 14 décembre 2019.

FORFAIT GENERAL

CHAMPIONNAT U18 FEMININ

Par courriel du 4 novembre 2019, le club de l'AS DE CHERBOURG FB a informé la Ligue de Football du forfait général de son équipe dans le championnat ci-dessus nommé.

Jugeant en 1ère instance, la Commission:

- enregistre le forfait général du club de l'AS DE CHERBOURG FB,
- classe cette équipe à la dernière place de son championnat avec 0 point,
- annule toutes les rencontres précédemment disputées par cette équipe et les buts pour ou contre enregistrés.
- inflige une amende de 240€ (4 x 60€ (forfait déclaré)).

Le Président
Lionel CHANDELIER.



La secrétaire,
Marie-Yvonne BEUDIN.

